

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-11

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	21
■ Nombre de votants	:	27
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

**Objet : Environnement – Assainissement Non Collectif : Convention
pour la facturation, le recouvrement de la redevance assainissement collectif
sur la commune de Maclas**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

Mme Valérie PEYSSELON rappelle que la CCPR a signé un contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec SAUR pour la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire. La commune de Maclas a signé un contrat de Délégation de Service Public avec CHOLTON concernant le traitement d'assainissement collectif de sa commune.

Dans le but d'éviter la multiplicité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires, la commune de Maclas a souhaité que le recouvrement des factures d'assainissement collectif soit effectué par SAUR.

La convention a pour objectif de préciser les conditions de réalisation. Cette convention est réalisée à titre gratuit.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention pour la facturation, le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif avec la commune de Maclas, SAUR et CHOLTON
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve la convention pour la facturation, le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif avec la commune de Maclas, SAUR et CHOLTON
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC